



Juge application des peine

Par **jj93**, le **24/09/2008** à **19:44**

Bonjour

Mon fils majeur vient d'être condamné à 3 mois de prison ferme suite à une bagarre ou il a blessé-sans arme-quelqu'un qui a eu 21 jours d'itt.on lui a dit qu'il serait convoqué d'ici 6 mois devant le juge d'application des peines.Pourquoi? peut-il y aller accompagné d'un avocat?avant ce jugement il était sous contrôle judiciaire celui ci s'arr^te t'il vraiment jusqu'à ce qu'il ait vu le juge?c'est ce qu'il me dit mais je crains qu'il ne se trompe.je n'ai pas pu assister à l'audience.

Merci de nous aider à comprendre.

J. Sabengue